

A S S E M B L É E
C I T O Y E N N E
D U F U T U R

LIVRET DE RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION



VILLE DE
MARSEILLE



Table des matières

6	Présentation de la 1^{ère} Assemblée Citoyenne du Futur de la Ville de Marseille
6	Composition
6	Rôle
6	Gouvernance
7	Les sujets de travail
7	La commission de suivi et « droit de suite »
8	Tourisme et loisirs durables
8	Pour un tourisme plus responsable et accessible
11	Sobriété et partage des usages de l'eau
11	Réduction des consommations et adaptation au changement climatique
11	Aménagement et désimperméabilisation
12	Diagnostic des consommations d'eau par usage
12	Coordination des acteurs et gouvernance démocratique
12	Conclusion et engagement
14	Démocratie participative, éducation civique et citoyenne
14	Une approche de la participation, du citoyen et de la citoyenne
14	Des freins systémiques à adresser
15	Dans son rapport, l'ACF identifie 7 enjeux essentiels
15	Conclusion et engagements
18	Ville-Nature
18	Végétalisation et lutte contre l'artificialisation des sols
18	Des outils d'évaluation en développement
19	Agriculture urbaine : reconnecter ville et production locale

PRÉSENTATION DE LA 1^{ÈRE} ASSEMBLÉE CITOYENNE DU FUTUR DE LA VILLE DE MARSEILLE

Pour faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, l'équipe municipale a décidé de faire appel à ses habitants. L'Assemblée Citoyenne du Futur est un espace de réflexion et de consultation qui permet aux citoyens de débattre et faire des recommandations concrètes pour répondre aux grands défis de demain.

Composition

Désignés pour une durée d'un an, les membres sont représentatifs de la diversité de la population marseillaise en termes de lieu de vie, de niveau d'étude, de genre et d'âge.

Lors de cette première année, 111 Marseillais et Marseillaises ont été invités à participer aux échanges :

- 81 personnes tirées au sort ;
- 14 personnes contactées à travers des associations de solidarité ;
- 16 jeunes entre 16 et 18 ans, identifiés à travers des établissements d'enseignement.

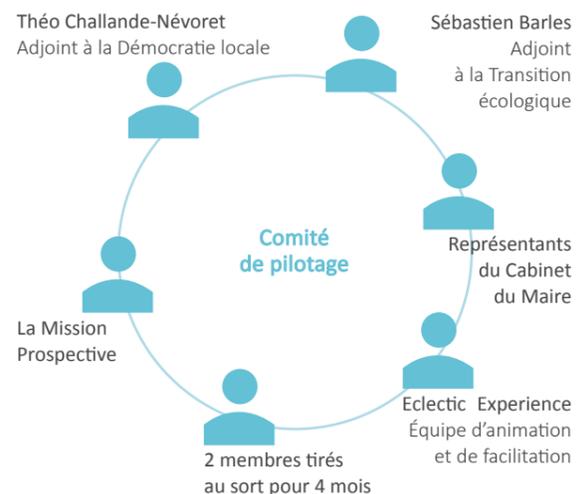
Rôle

L'ACF a pour raison d'être de participer activement à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. Les membres ont pour mission de formuler des avis, faire des propositions, émettre des vœux sur des sujets qui concernent le territoire marseillais, son fonctionnement, son espace public, son cadre de vie, son environnement... Ces propositions sont ensuite remises à la Ville de Marseille qui s'est engagée à les examiner. Une fois confirmée leur faisabilité technique, elles pourront faire l'objet de propositions de délibérations au Conseil Municipal ou de vœux auprès des instances concernées (Métropole, État, EPAGE HuCA...).

Gouvernance

L'animation de l'ACF a été confiée à Eclectic Experience, agence de concertation spécialisée dans la participation citoyenne. Un comité de pilotage composé de Sébastien Barles, adjoint à la transition écologique, Théo Challande-Névoret, adjoint à la démocratie locale, le cabinet du maire, la Mission Prospective et Eclectic Expérience est chargé de piloter l'ACF.

À partir de septembre 2023, deux membres de l'ACF tirés au sort ont été intégrés aux comités de pilotage pour 4 mois avant de laisser leur place à deux nouveaux membres. Ont ainsi participé aux comités de pilotage : Christian Bugeia, Valérie Faye ainsi que Jessica Dutour et Guillaume Quiquerez.



Des référents thématiques ont aussi été désignés dans chaque groupe de travail pour participer à l'élaboration des séances aux côtés de l'équipe d'animation et de facilitation : Irène Berkowitz, Nourane Chaouachi, Martine Draï et Jessica Dutour.

Les sujets de travail

Deux sujets de saisine

À l'occasion de l'inauguration de l'ACF le 15 mars 2023 le maire de Marseille, Benoît PAYAN, a saisi les membres de deux sujets :

- Le tourisme durable ;
- La sobriété et le partage des usages de l'eau.

Deux sujets d'autosaisine

L'ACF était également mandatée pour s'auto-saisir de deux autres sujets de travail. À la première séance de travail, les membres ont établi une liste de sujets de travail potentiels : place de la nature en ville et autonomie alimentaire ; transports ; logements et habitat ; démocratie participative, éducation civique et citoyenne ; sécurité des femmes dans la ville et politiques publiques au service des étudiants ; inégalités dans le 3^e arrondissement ; accès aux services publics.

La 2^e séance de travail, qui s'est tenue le 17 juin 2023, a permis aux membres de choisir collectivement leurs deux sujets de travail :

- La démocratie participative, l'éducation civique et citoyenne ;
- La place de la nature en ville et l'autonomie alimentaire.

Pour réaliser ce choix, il a été proposé un vote par pondération : chaque membre disposait de 5 gommettes – chaque gommette valant 1 point – à placer sur le ou les sujets de son souhait.

La commission de suivi et « droit de suite »

La Ville de Marseille s'est engagée à instaurer et respecter le « droit de suite » de l'Assemblée Citoyenne du Futur, objet de ce document. Il s'agit de rendre public, en plusieurs étapes, l'étude et la mise en œuvre des recommandations issues de cet ouvrage citoyen.

Ce document fera l'objet de mises à jour à la suite des commissions de suivi, tenues 4 fois par an avec des membres volontaires de la première Assemblée Citoyenne du Futur.

Il recueille :

- Les thématiques et objectifs préconisés, issus des travaux de l'Assemblée citoyenne du futur, avec pour chacun le détail des recommandations
- Un point d'étape dans l'étude et la mise en œuvre de ces recommandations par la Ville de Marseille

Pour chacune des recommandations faites par l'Assemblée, retrouvez l'état d'avancement de leur réalisation opérationnelle en avril 2025, avec les icônes suivantes :



Les tableaux d'avancements présentés dans ce document seront complétés dès le mois de juin 2025 suite à la quatrième commission de suivi ayant lieu le 22 mai 2025, pour permettre un dialogue avec les membres référents avant publication. Retrouvez plus d'informations sur la page Assemblée Citoyenne du Futur du site participons.marseille.fr, la plateforme de participation citoyenne de la Ville de Marseille.

TOURISME ET LOISIRS DURABLES

Réponse globale de l'administration à la vision commune de l'Assemblée sur cette thématique (à retrouver en pages 37 et 38 du Livret de restitution de l'ACF)

Pour un tourisme plus responsable et accessible

Le tourisme constitue une filière majeure de notre territoire en matière de rayonnement de notre ville et de création d'activités génératrices d'emplois. En effet, ces dernières années Marseille est devenue une destination incontournable, tant pour le tourisme national que pour le tourisme international.

Si le tourisme est une opportunité pour notre territoire, il peut cependant être considéré par les Marseillais et les Marseillaises comme générateur de nuisances. La municipalité a engagé depuis 2020 un travail important pour objectiver les impacts positifs et négatifs de l'activité touristique et rendre les pratiques de tourisme et de loisirs plus responsables et accessibles. C'est ce qui a prévalu lors de l'élaboration de « Marseille, destination durable et attractive stratégie 2024-2030 pour un développement responsable du tourisme et des loisirs », dans laquelle les enjeux soulevés notamment par les membres de l'Assemblée Citoyenne du Futur (ACF) ont été intégrés. C'est dans cet esprit d'objectivation et de lutte contre les impacts négatifs du tourisme que la Ville de Marseille porte l'Étude quantitative des impacts sur la santé des pollutions atmosphériques (EQIS-PA).

Dans le même temps, en 2023, la Ville, dans le cadre de la loi 3DS¹, a récupéré la pleine maîtrise de sa politique touristique et la gestion de son outil principal, l'Office du Tourisme, des Loisirs et des Congrès.

La Ville de Marseille fait le choix d'une politique publique du tourisme et des loisirs qui se veut vertueuse et durable pour un développement plus équilibré de la filière tourisme et qui répond aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle le fait en maintenant un dialogue permanent avec les institutions du territoire, les acteurs du tourisme, les salariés de la filière et les habitants.

Parmi les principaux enjeux identifiés par les membres de l'ACF, nous retrouvons :

- la réduction des nuisances et des conflits d'usage liés au tourisme ;
- le développement d'une filière tourisme plus soutenable et respectueuse de l'environnement et de la santé des habitants ;
- le développement d'une offre touristique et de loisirs plus accessible et inclusive et qui vient irriguer l'ensemble du territoire de la ville.

¹- Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Pour répondre à ces enjeux, la Ville a adopté un Rapport au Conseil Municipal sur le durcissement des conditions d'exercice de la location de meublés touristiques, voté le jeudi 27 février en conseil métropolitain. Ce rapport prévoit notamment la règle de compensation dès le premier bien, un réalignement fiscal partiel, l'élargissement des obligations de diagnostic de performance énergétique (DPE) et un assouplissement des modalités de poursuite. Par ailleurs, une réduction du nombre de jours de location autorisés pour une résidence principale, passant de 120 à 90 jours a fait l'objet d'un Rapport au Conseil Municipal de février 2025. De nouvelles évolutions sont donc attendues à l'horizon du mois d'avril et un premier bilan des pourra être dressé dans les mois qui suivent. La Ville a également renforcé les moyens humains dédiés à l'observatoire des meublés touristiques afin de mieux encadrer et réguler ce secteur en pleine expansion.

La stratégie de la Ville en matière de développement de la filière tourisme trouve une résonance dans ces enjeux au travers de ses différents cadres d'action que sont la Stratégie en matière de tourisme, mais aussi la feuille de route économique 2023-2030 «Marseille accélère !

Pour une capitale économique créatrice d'emplois», ainsi que la Stratégie pour une ville portuaire compétitive et durable votée en Conseil municipal en décembre dernier. Dans une logique de valorisation des savoir-faire locaux, la Ville porte également le dispositif du label "Fabriqué à Marseille", qui a permis jusqu'à aujourd'hui la labellisation d'une centaine d'entreprises et/ou plateformes de fabrication.

Les avis émis par l'ACF embrassent plus généralement la problématique de transformation et d'adaptation de la ville au contexte du dérèglement climatique, s'inscrivant en cela dans la démarche Marseille 2030 Objectif Climat. C'est dans ce cadre que l'administration de la Ville a pour mission de décliner cette stratégie en politiques publiques et en dispositifs concrets, pour un tourisme plus vertueux et qui répond aux besoins et aux attentes des habitants, tant en matière de durabilité, de réduction des nuisances et d'accessibilité de l'offre touristique et de loisirs.

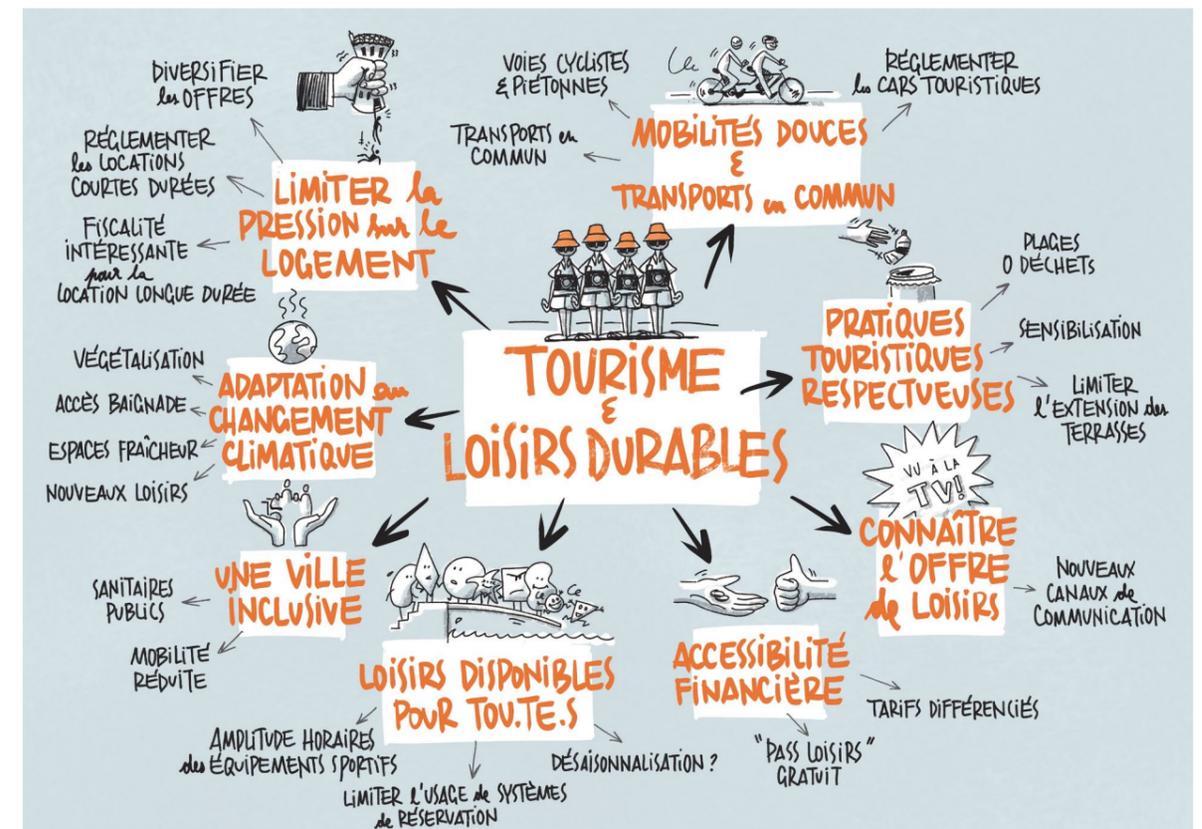


Tableau récapitulatif des réponses par objectif et action

OBJECTIF PRÉCONISÉ PAR L'ACF	ACTION PRÉCONISÉE PAR L'ACF	DEGRÉ D'AVANCEMENT DE L'ADMINISTRATION	EXEMPLIFICATION
Transversal			Le Pass Marseille accès au tourisme pour les Marseillais et Marseillaises Label « Fabriqué à Marseille » : 107 labellisés et 8 lauréats en 2025
1/ Limiter la pression sur les logements en réglementant les locations courtes durées et en diversifiant l'offre d'hébergement touristique	Réduire le nombre de logements en location courte durée à Marseille.		Renforcement de l'Observatoire des meublés touristiques de la Ville de Marseille (augmentation du personnel)
	Faire respecter la réglementation existante sur les locations courtes durées en augmentant les contrôles.		Rapport au Conseil Municipal sur le durcissement des conditions d'exercice de la location de meublés touristiques voté le jeudi 27 février en conseil métropolitain
	Modifier la fiscalité pour favoriser les locations longue durée.		
	Créer une alternative d'hébergement répondant aux critères des meublés touristiques (ex : Fairbnb).		Visite croisée 'Marseille Hospitalité' à l'auberge du Bois Luzy. Participation de la Ville de Marseille et invitation des membres ACF (26 février 2025). Distribution des livrets de restitution de l'avis citoyen lors de cet évènement
2/ Agir sur l'offre de transports pour renforcer leur durabilité	Réduire et réglementer le tourisme de croisière (ex : électrification des navires à quai).		Sollicitation d'un autre acteur par courrier (GPMM) et mise en place d'une stratégie commune Stratégie Ville-Port : https://www.marseille.fr/economie/strategie-pour-une-ville-portuaire-competitive-et-durable
	Réglementer les cars touristiques.		Sollicitation d'action d'une autre collectivité par courrier (Métropole AMP)
	Favoriser les mobilités actives pour venir à Marseille et s'y déplacer (vélo, marche, etc.).		Aménagement hors compétences Leviers sensibilisation et événementiel Piétonnisation, avec : La Voie est Libre et La rue des enfants
	Proposer des alternatives à la voiture et promouvoir les transports en commun.		
	Adapter l'offre de transport en commun en fonction des flux touristiques et des déplacements quotidiens en période de forte affluence.		Sollicitation d'action d'une autre collectivité par courrier (Métropole AMP)

Les tableaux d'avancements présentés dans ce document seront complétés dès le mois de juin 2025 suite à la quatrième commission de suivi ayant lieu le 22 mai 2025, pour permettre un dialogue avec les membres référents avant publication.

SOBRIÉTÉ ET PARTAGE DES USAGES DE L'EAU

Réponse globale de l'administration à la vision commune de l'Assemblée sur cette thématique
(à retrouver en pages 18 à 20 du Livret de restitution avec l'ACF)

La Ville de Marseille partage les principes fondamentaux portés par l'Assemblée Citoyenne du Futur (ACF) concernant la gestion durable et équitable de l'eau. En effet, plusieurs initiatives actuelles et projets en cours répondent aux priorités identifiées par l'ACF :

Réduction des consommations et adaptation au changement climatique :

La Ville travaille sur un plan sobriété «eau», qui inclura un diagnostic des consommations des différents services et des actions concrètes pour les réduire. L'objectif ambitieux est de diminuer de 30 % les consommations de la Ville à horizon 2030. Il est prévu que ce plan d'action soit intégré au futur Contrat de baie (2025-2030), afin de contractualiser avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée.

Un service dédié à la télédétection des fuites permet de prévenir les gaspillages d'eau sur le réseau privé du patrimoine de la Ville (écoles, équipements publics, etc.). En parallèle, la Ville approuve la dynamique de la Métropole : son délégataire (la SEMM) doit fournir un plan d'amélioration continue du rendement du réseau public d'eau potable, performant à 87,25 % en 2023 (contre 85,8% en 2022). Au vu de l'importante surface de réseaux de la Ville, le volume de pertes reste cependant important et l'effort engagé nécessite d'être poursuivi.

Aménagement et désimperméabilisation :

L'objectif de la Ville est d'intégrer de plus en plus la désimperméabilisation dans ses projets- sous l'égide de la gestion intégrée de l'eau, notamment pour les écoles et les espaces publics appartenant à la Ville. Un observatoire de la désimperméabilisation, ayant pour objectif de mesurer l'efficacité et d'améliorer les procédés, est en cours de construction, en lien avec le service GEMAPI de la Métropole.

Il nécessite de développer les liens et échanges avec la Métropole (qui a la compétence pour la voirie notamment). Ces efforts visent à restaurer les chemins de l'eau et favoriser l'infiltration des eaux pluviales, en écho aux propositions de l'ACF. Des projets démonstrateurs pilotés par la Ville, tels que les parcours de fraîcheur (dans le cadre du projet européen "Cool Noons"), la trame citadine Longchamp ou la désimperméabilisation du plateau sportif Vaillant, sont déjà en cours pour expérimenter et évaluer des solutions concrètes.

Diagnostic des consommations d'eau par usage :

La Ville reconnaît pleinement l'importance de disposer d'un diagnostic précis et transversal pour mieux comprendre et piloter la gestion de l'eau. Le plan territorial de gestion de l'eau (PTFE), destiné à dresser un diagnostic du territoire en matière de ressources et d'usages de l'eau devrait permettre une gestion plus partagée de la donnée. Le rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement constitue un outil ressource dans cette perspective, en fournissant tout un ensemble d'indicateurs sur le service public de l'eau potable à Marseille. Les services de la Ville entendent participer aux échanges liés à la production d'indicateurs et devenir partie prenante de ces espaces multi-partenariaux sur la gestion de l'eau. Sur le patrimoine foncier et immobilier de la Ville, des études sont en cours pour identifier les surfaces prioritaires à désimperméabiliser, dans une logique de résilience climatique et de restauration des écosystèmes aquatiques urbains.

Coordination des acteurs et gouvernance démocratique :

La Ville s'emploie à renforcer la coordination avec la Métropole sur des enjeux stratégiques tels que la désimpermeabilisation et la gestion de la ressource en eau. Cette collaboration se traduit notamment par des échanges réguliers avec le service GEMAPI et l'intégration d'actions communes dans le futur Contrat de baie.

Une gouvernance plus transparente et participative est également une priorité. Dans ce cadre, la Ville soutient l'idée d'une meilleure communication sur les mécanismes de gestion de l'eau et explore les moyens d'impliquer davantage les citoyens dans les décisions liées à ce bien commun.

Conclusion et engagement

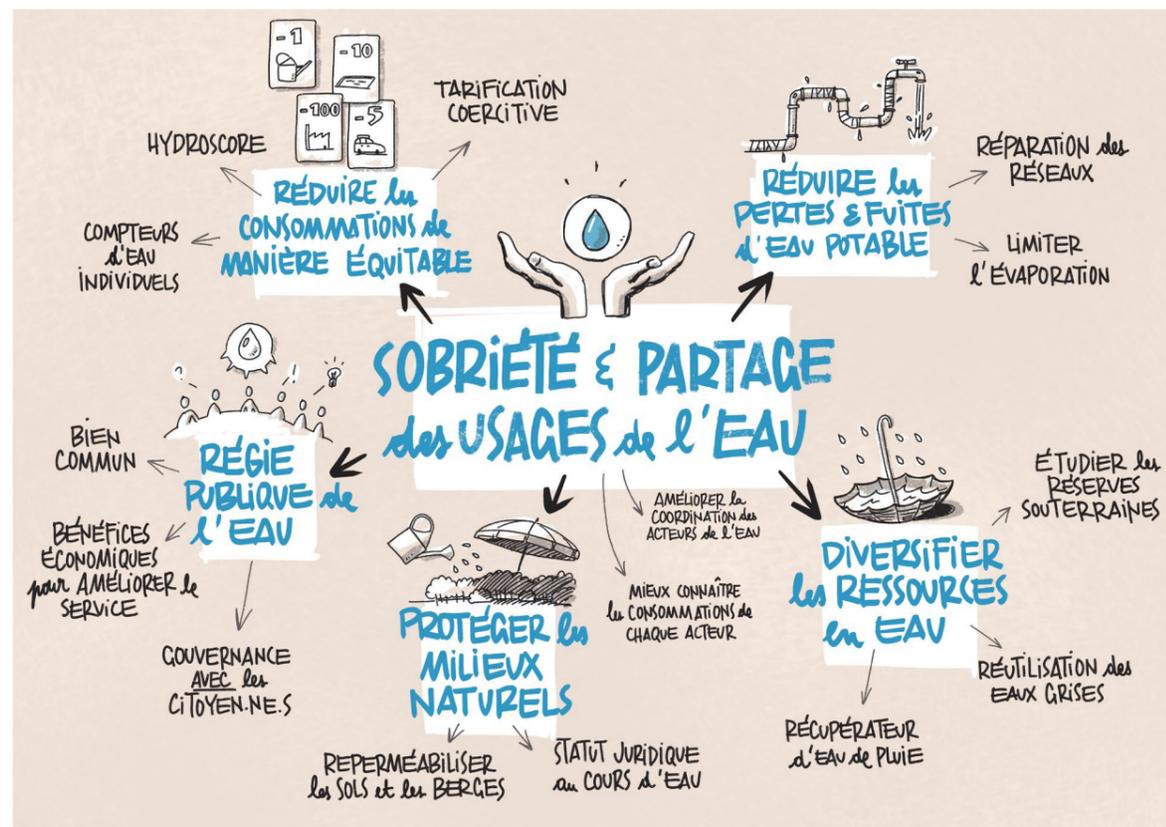
La Ville de Marseille se félicite de la richesse des propositions formulées par l'ACF, qui s'inscrivent dans une vision partagée de sobriété, justice sociale et résilience face au changement climatique. Elle entend poursuivre ses efforts pour répondre aux attentes des citoyens tout en développant une gouvernance concertée et une action coordonnée avec ses partenaires institutionnels. Certaines initiatives en cours (diagnostics, coordination avec la Métropole, plan sobriété « eau ») montrent déjà des alignements importants, mais elles méritent d'être consolidées pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Assemblée.

La Ville réaffirme sa volonté de faire de l'eau un levier central de la transition écologique et sociale.

Tableau récapitulatif des réponses par objectif et action

OBJECTIF PRÉCONISÉ PAR L'ACF	ACTION PRÉCONISÉE PAR L'ACF	DEGRÉ D'AVANCEMENT DE L'ADMINISTRATION	EXEMPLIFICATION
1/ Réduire les consommations d'eau tout en garantissant un accès à tous	Réguler davantage ou interdire certains usages de l'eau sans en limiter l'accès aux personnes qui en ont besoin.	☑ Sur le patrimoine propre	Plan Sobriété en Eau interne à la Ville de Marseille : réduction de la consommation sur le patrimoine propre à la ville Un plan inter-services et transversal dans l'administration
	Réduire l'empreinte eau des consommations quotidiennes des ménages.	☑	
	Généraliser les compteurs d'eau individuels intelligents pour favoriser le suivi de la consommation des ménages.	☒ (hors compétences propres) ☐ Dialogue établi avec la commission de suivi sur les alternatives proposées sur ce point	
	Étudier la mise en place d'une tarification coercitive pour les gros consommateurs.	☒ (hors compétences propres) ☐ Dialogue établi avec la commission de suivi sur les alternatives proposées sur ce point	
	Assurer un accès public et régulier à l'eau.	☑ à compléter par un dialogue avec la commission	Remplacement de l'eau des fontaines ornementales par de l'eau recyclée Cartographie des fontaines à boire et des îlots de fraîcheurs « Cool Noons » https://www.marseille.fr/decouvrir-marseille/patrimoines-et-monuments/fontaines
	Actions de sensibilisation auprès des scolaires, adultes et entreprises.	☑	Journées mondiales de l'eau : balade co-construite avec les membres de l'ACF, dialogue élus, habitants et ACF sur les préconisations de la thématique "Sobriété et partage des usages de l'eau" (voir Livret de restitution de l'ACF)
2/ Réduire les pertes et les fuites d'eau potable au niveau des réseaux	Limiter l'évaporation de l'eau dans les canaux d'acheminement.	☑ ☒ Sollicitation d'une autre collectivité par courrier (Métropole AMP)	
	Réparer le réseau de distribution de l'eau potable et les fuites.		

Les tableaux d'avancements présentés dans ce document seront complétés dès le mois de juin 2025 suite à la quatrième commission de suivi ayant lieu le 22 mai 2025, pour permettre un dialogue avec les membres référents avant publication.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, ÉDUCATION CIVIQUE ET CITOYENNE

Réponse globale de l'administration à la vision commune de l'Assemblée sur cette thématique à retrouver en pages 62 et 63 du Livret de restitution l'ACF)

Une approche de la participation, du citoyen et de la citoyenne

À partir de 2020, la Ville de Marseille a engagé un effort important dans le développement d'une politique publique de participation citoyenne. La participation citoyenne a été définie dans une acception globale, prenant en compte à la fois ce qui relève du volontarisme de la Ville à ouvrir le processus de décision publique et de conception des services publics aux citoyens et la capacité de la Ville à prendre en compte la parole et l'action libre des citoyens. Cette politique publique poursuit donc un double objectif de développer les processus de participation institutionnels et renforcer ses capacités d'écoute, de prise en compte et d'accompagnement des démarches citoyennes spontanées.

Le citoyen est abordé largement, en reconnaissance de son expertise d'usager sur son quotidien comme en reconnaissance de son droit à exprimer des positions sur des enjeux d'intérêt général.

En tant qu'experte de ses usages, la Ville de Marseille reconnaît la nécessité d'une prise en compte des usages dans la refonte et l'amélioration de ses services publics. Elle reconnaît aussi sa capacité à agir au plus près du territoire, notamment sous la forme de collectifs ou d'associations, et reconnaît ainsi la pertinence de l'action citoyenne pour répondre à des besoins de proximité. Cela se traduit à la fois par le soutien à une vie associative particulièrement riche sur ce territoire et par la mise en place dès 2022 d'un programme d'amélioration de la relation aux usagers, avec une focale importante dans la prise en compte des retours d'usage.

La Ville reconnaît également la nécessité, pour renforcer la décision publique, de prendre en compte la parole citoyenne dans ses décisions. Sont reconnus aux citoyens la légitimité à exprimer des revendications et à délibérer sur des enjeux d'intérêt général. Cela se traduit par le développement d'instances et par la participation et le soutien renforcé de la Ville aux tables de quartier et

aux CIQ et à l'allocation de moyens pour mieux prendre en compte et accompagner les alertes.

Plus globalement, la politique publique de participation citoyenne considère les citoyens dans une conception dépassant largement celle de la Citoyenneté Française. Les personnes non détentrices du droit de vote, pour des raisons de nationalité, de démarche, ou d'âge, sont considérées tout aussi légitimes à s'exprimer dans le cadre des actions de cette politique publique. La prise en compte des enfants, en tant que citoyens et citoyennes en devenir, est une priorité forte de la politique publique, tout comme la nécessité de permettre une accessibilité universelle aux dispositifs portés par la Ville.

L'ensemble de ces choix positionnent l'action de la Ville en matière de participation des citoyens dans une ambition plus globale de renforcer l'engagement citoyen dans les affaires publiques, dans une logique de continuum : engagement associatif, implication dans la décision publique, prise en compte des usages, compréhension et appropriation des logiques institutionnelles, formation des futurs citoyens à exercer leurs droits démocratiques.

Des freins systémiques à adresser

La Ville de Marseille partage pleinement l'enjeu central de travailler sur les freins systémiques à la participation. Le premier frein identifié par l'ACF s'inscrit dans un rapport de défiance grandissante aux institutions qui traverse la société française à laquelle les démarches participatives ont pu parfois contribuer que cela soit à l'échelle nationale (convention citoyenne, cahier de doléances) ou locale. Le premier engagement de la Ville en la matière est d'assurer un droit à avoir une réponse à travers des instances (comité de suivi de l'assemblée citoyenne du futur) ou des mécanismes de réponses personnalisées et argumentées (comme pour le Budget participatif). Le second engagement de la Ville est d'agir en responsabilité et en sincérité, en explicitant pour chaque démarche le cadre de la participation et les marges de manœuvre en matière

de décision au regard du cadre de contrainte législatif, économique et institutionnel qui s'impose à elle. Il peut exister différents degrés d'impact de la parole citoyenne- la consultation à la co-décision – et chaque citoyen est en droit de savoir quel est le cadre de sa participation pour pouvoir s'engager en conscience.

Concernant le second frein - l'inadaptation des démarches – la Ville de Marseille l'aborde dans une double problématique : celle de l'inclusion et de l'accessibilité universelle, et celle de la culture de la participation. Ils impactent l'ensemble des politiques publiques dont la participation citoyenne. La culture de la participation au sein de l'administration est le levier majeur du développement des dispositifs et s'accompagne d'un effort de formation des acteurs qui en sont porteurs. Au croisement de ces deux enjeux, la Ville a depuis 3 ans adopté une posture d'aller-vers qui change le paradigme de la relation aux citoyens.

Dans son rapport, l'ACF identifie 7 enjeux essentiels

La Ville de Marseille partage l'ensemble de ces enjeux. Cette politique publique étant nouvelle au sein de la Ville, la priorité a été posée sur 3 enjeux majeurs :

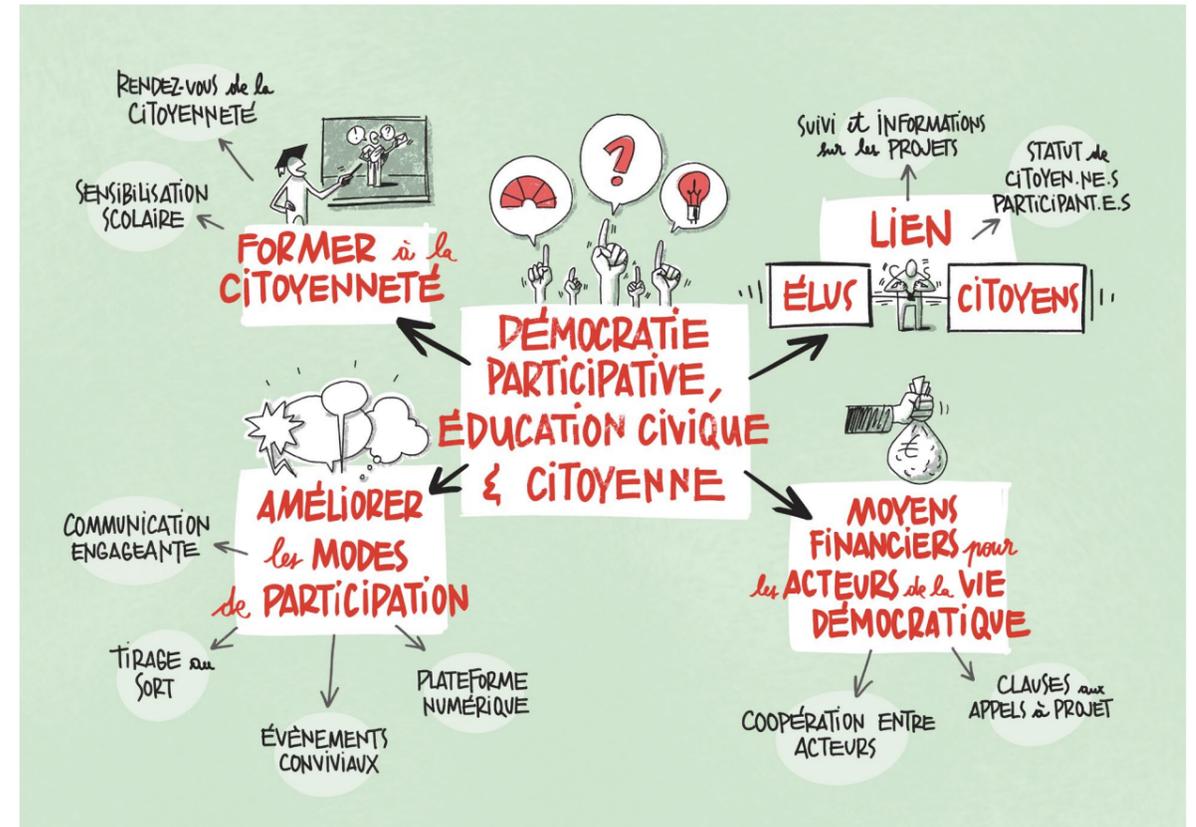
- **la question de l'inclusivité et de l'accès :** en portant un effort important dans les démarches d'aller-vers et d'adaptation des dispositifs aux publics plus éloignés des dispositifs, renforçant les acteurs clés de la remontée citoyenne
- **la question de l'impact de la parole citoyenne :** en adoptant une démarche volontariste ambitieuse sur les projets à fort impact (rénovations des parcs, Plan écoles) et en portant l'effort sur le droit à avoir une réponse et les suites données aux participations habitantes
- **la question de la structuration et des moyens :** il est apparu primordial de doter la Ville d'une expertise socle pour impulser la politique publique, qui s'est traduite par une mission rattachée à la DGS, dotée d'une équipe de 10 personnes et d'un budget propre. Cette priorisation se traduit aussi dans la formation des chefs de projets et l'évolution des profils de poste, dans lequel les enjeux d'association des habitants sont de plus en plus prégnants.

Conclusion et engagements

Cette approche permet de poser un référentiel de pratiques exigeant en matière de participation et s'inscrit dans une trajectoire de développement maîtrisé des pratiques. Aux dilemmes posés par l'ACF (davantage de dispositif VS levée des freins ; démocratie directe VS démocratie participative), la Ville de Marseille pose une approche pragmatique et par étape. Pour l'installation de cette nouvelle politique publique, il était indispensable de créer un référentiel de pratiques exigeant en matière de participation, d'installer des outils et des moyens structurants. Cette dynamique s'inscrit dans une trajectoire de développement des pratiques qui doit tendre vers une généralisation et un approfondissement des processus participatifs, notamment en direction de la démocratie directe. En abordant ce travail étape par étape, la Ville de Marseille fait le choix de la qualité et du sérieux des démarches, afin de contribuer, à son niveau, à renouer la confiance entre l'institution et les citoyens, préalable et condition indispensable à la démocratie – qu'elle soit représentative, directe ou participative.

Tableau récapitulatif des réponses par objectif et action

OBJECTIF PRÉCONISÉ PAR L'ACF	ACTION PRÉCONISÉE PAR L'ACF	DEGRÉ D'AVANCEMENT DE L'ADMINISTRATION	EXEMPLIFICATION
1/ Mieux former et sensibiliser à la citoyenneté	Un programme annuel autour de la citoyenneté, célébré par un grand «Rendez-vous de la citoyenneté» commun.	✓	Fête des écoles au Vélodrome annoncée par Monsieur le Maire en janvier 2025. La Mission Observatoire Prospective et Participation Citoyenne y animera des ateliers sur le vote des Budgets participatifs avec plusieurs groupes d'enfants
	Sensibiliser les collégiens et lycéens à la citoyenneté.	✓	
2/ Redonner confiance, améliorer le lien entre citoyens et élus	Assurer une veille citoyenne de l'action municipale.	✓	Refonte de la plateforme de participation citoyenne de la Ville de Marseille : participons.marseille.fr
	Créer un statut de « citoyen participant ».	🔍	Invitation des membres ACF à co-animer avec la Mission Observatoire Prospective et Participation Citoyenne un atelier sur la reconnaissance du travail citoyen en octobre 2025, une initiative portée en partenariat avec l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne
	Former les élus et les agents à la démocratie participative.	✓ à compléter par un dialogue avec la commission	Réflexion en cours sur la formation interne des agents sur la participation citoyenne- en lien avec le Campus Colab, outil de formation inter-service de la Ville de Marseille



Les tableaux d'avancements présentés dans ce document seront complétés dès le mois de juin 2025 suite à la quatrième commission de suivi ayant lieu le 22 mai 2025, pour permettre un dialogue avec les membres référents avant publication.

VILLE-NATURE

Réponse globale de l'administration à la vision commune de l'Assemblée sur cette thématique
à retrouver en pages 81 à 84 du Livret de restitution l'ACF)

La feuille de route de l'administration s'inscrit dans une dynamique de transition écologique, avec des actions concrètes en matière de végétalisation, de renaturation et de reconquête agricole sur le patrimoine de la Ville, et le portage de ces objectifs dans les espaces partenariaux de réflexion sur les outils de planification intercommunaux aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces efforts visent à améliorer la qualité de vie des habitants et à répondre aux défis climatiques, sur un territoire bénéficiant de nombreuses ressources naturelles.

Marseille combine espaces naturels et urbanisés dans des proportions exceptionnelles en France. La ville dispose de 10 000 hectares d'espaces naturels protégés, soit 42 % de sa superficie, dont 25 % sont gérés par la municipalité. Elle abrite également une biodiversité remarquable avec 3 287 espèces recensées, représentant 57 % de la faune et de la flore terrestres de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Parmi elles, 294 espèces sont protégées au niveau national et 140 au niveau régional. Le réseau hydrographique de Marseille, avec trois principaux cours d'eau (l'Huveaune, le Jarret et les Aygalades), forme des corridors écologiques reliant les grands espaces naturels tels que les massifs des Calanques, de l'Étoile, de la Nerthe et du Garlaban. En plus, la ville compte 300 Friches Urbaines Naturelles (FUN), représentant 150 hectares, qui contribuent à la continuité écologique, bien qu'elles ne couvrent que 1 % du tissu urbain. L'administration, à travers différents services thématiques dédiés, travaille activement sur la préservation de ces ressources, tout en les intégrant dans une planification globale qui prend en compte des enjeux de développement urbain (logement, équipements, commerce).

Végétalisation et lutte contre l'artificialisation des sols

Ces dernières années, la Ville a planté près de 15 000 arbres dans ses espaces verts et 90 dans les écoles, tout en renaturant 27 sites. Elle a également investi 12 millions d'euros dans le développement de parcs et d'espaces naturels. À travers ses échanges avec la Métropole AMP

concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Marseille soutient une gestion économe des sols, en contenant l'étalement urbain tout en répondant aux besoins du territoire en matière de logement et d'équipement, et en renforçant au mieux la protection des espaces naturels et agricoles.

La vision «Ville-nature» portée par l'Assemblée Citoyenne met en exergue l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2029. Les principes portés par l'administration municipale dans son travail d'alimentation du PLUi reflètent plusieurs priorités identifiées par l'ACF :

- Limiter l'étalement urbain en favorisant la densification et la réhabilitation du bâti existant.
- Protéger les espaces naturels sensibles et agricoles, tout en renforçant les infrastructures vertes urbaines.
- Promouvoir les mobilités douces et réduire l'utilisation de la voiture individuelle.
- Intégrer des solutions de résilience climatique, notamment via la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur.

De plus, la Ville de Marseille défend une Loi ZAN au niveau national qui reste ambitieuse.

Des outils d'évaluation en développement

- Indicateurs de désimperméabilisation : La Ville travaille à la mise en place d'un suivi précis pour mesurer la progression des surfaces renaturées ou désimperméabilisées sur son patrimoine. Ces indicateurs permettront d'évaluer l'impact des actions sur la réduction du ruissellement et l'amélioration de la qualité des sols.
- Cartographie des îlots de chaleur urbains (ICU) : Dans le cadre de sa stratégie climatique, Marseille élabore des outils pour localiser et surveiller les zones les plus exposées à la chaleur. Ces données guideront les choix d'aménagement, notamment en termes de végétalisation ciblée et de création de zones d'ombre.

Agriculture urbaine : reconnecter ville et production locale

Face à l'urbanisation massive, la Ville s'efforce de réinscrire l'agriculture au cœur du projet urbain. Trois fermes (Roy d'Espagne, Tour des Pins, Collet des Comtes) et deux relais-nature (Saint-Joseph, La Moline) accueillent chaque année plus de 15 000 élèves et 10 000 visiteurs extrascolaires. Ces lieux offrent des activités autour de l'agriculture, la biodiversité, l'alimentation et le recyclage. En parallèle, des marchés bio hebdomadaires valorisent les productions locales, attirant jusqu'à 20 000 usagers par an. Marseille soutient également des projets de parc agricole, notamment à Sainte-Marthe et au Vallon des Douces, pour préserver et valoriser des espaces emblématiques. Des terrains municipaux stratégiques, tels que les piémonts de l'Étoile ou le secteur de la Reynarde, sont identifiés pour accueillir de nouvelles exploitations agricoles. La Ville favorise la commercialisation de produits locaux grâce à des marchés de producteurs et à la mise en place de réseaux de distribution adaptés, notamment dans les quartiers prioritaires.

En conclusion, Marseille poursuit sa transformation et l'administration travaille activement, à travers ses compétences propres et la sollicitation auprès d'autres collectivités, à l'équilibre entre urbanisation et préservation de la nature. La mise en œuvre d'indicateurs de suivi, combinée à des actions

concrètes de renaturation et d'agriculture urbaine, témoigne de la volonté de répondre aux enjeux environnementaux et d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants. Malgré ces avancées, plusieurs recommandations de l'Assemblée Citoyenne méritent une attention particulière pour accélérer la transition écologique :

- Suivi et évaluation : Développer des indicateurs robustes pour mesurer les progrès en matière de désartificialisation et de végétalisation.
- Simplification des démarches administratives : Faciliter les initiatives citoyennes et locales en faveur de la renaturation.
- Gestion de l'eau : La Ville mène des actions pour limiter le gaspillage, mais la lutte contre les fuites sur les réseaux reste cruciale (voir réponse à la thématique ciblée sur le sujet).
- Coordination inter-institutionnelle : Une articulation optimale entre la Ville, la Métropole et les partenaires locaux est nécessaire pour garantir la réussite des projets agricoles et écologiques.
- Modèles économiques innovants : Le développement de fermes hybrides combinant agriculture, pédagogie et insertion sociale doit être accompagné pour assurer leur pérennité.

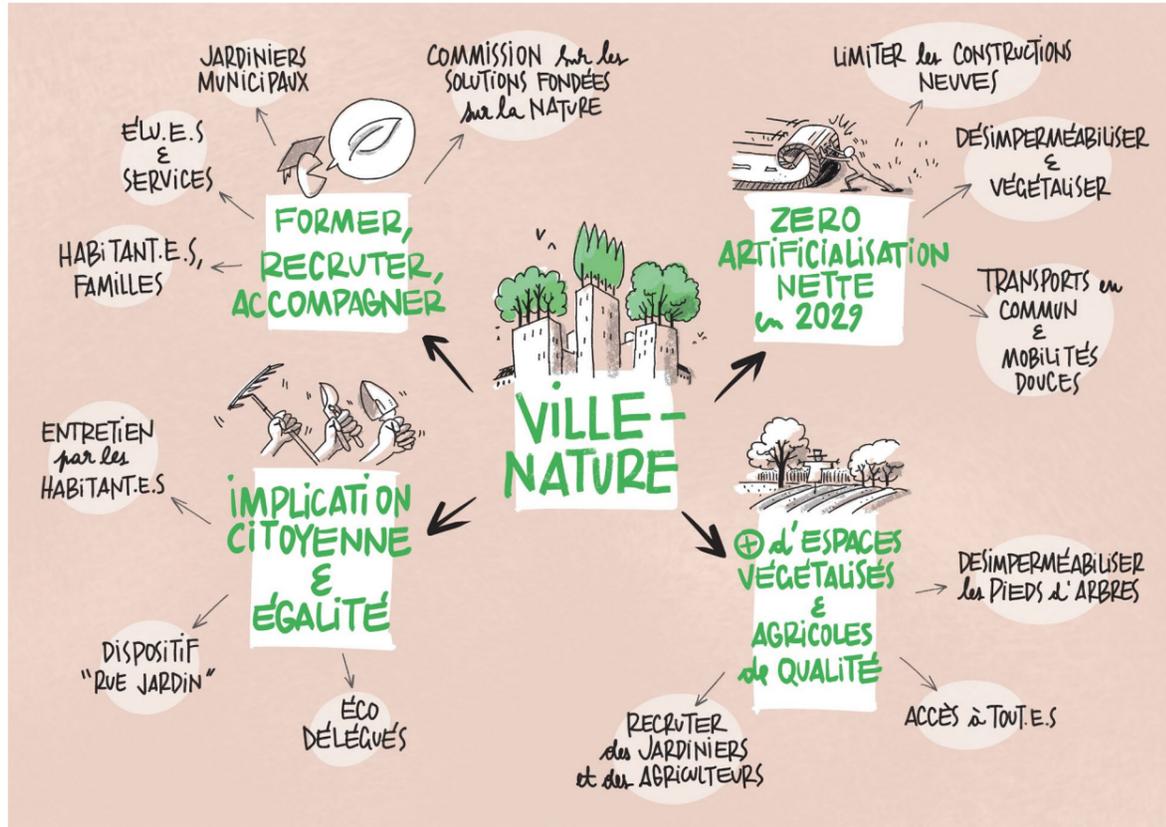


Tableau récapitulatif des réponses par objectif et action

OBJECTIF PRÉCONISÉ PAR L'ACF	ACTION PRÉCONISÉE PAR L'ACF	DEGRÉ D'AVANCEMENT DE L'ADMINISTRATION	EXEMPLIFICATION
1/ Mieux former et sensibiliser à la citoyenneté	Former les élus sur les enjeux climatiques et de biodiversité, avant juin 2025 ainsi que les directions adjointes, les principaux responsables et en rendre compte publiquement.	✓	POUR LES AGENTS : Campus des transitions- formation interne + Fresques du Climat pour tous les agents de la Ville de Marseille
	Recruter, valoriser, reconnaître et mieux former les jardiniers municipaux à la prise en compte des enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.	✓	
	Mieux informer les citoyens sur les enjeux de préservation de la biosphère, notamment en soutenant des associations dédiées aux enjeux écologiques et les actions de diffusion de la culture scientifique des établissements d'enseignement supérieur.		Portage de projets d'Écologie Populaire (présentés lors du Climat Libé Tour 2024) Volet sensibilisation développé dans chaque projet traitant de ces questions (Cool Noons, rafraîchissement rue caisserie...)
2/ Redonner confiance, améliorer le lien entre citoyens et élus	Créer le consensus autour de l'objectif ZAN en 2029 et réviser le PLUI en limitant l'espace constructible pour éviter l'artificialisation des sols et permettre l'objectif ZAN 2029 (élever la proportion de végétalisation pour parcelles non entièrement bâties, obligation de compensation pour les arbres coupés, rééquilibrer le territoire avec ZAN au profit des quartiers les plus défavorisés, contrôle conformité des chantiers et permis de construire, contractualisation titre Obligation Réelle Environnementale).	✓	La modification 4 (et sa principale thématique les zones AU- vote en conseil métropolitain en juin 2024) rentre pleinement dans la thématique ZAN et notamment la protection des terres agricoles. La Ville bénéficie d'un espace de dialogue avec la métropole AMP sur le PLUI. Une enquête publique a eu lieu du 12 mars au 11 avril 2025, les membres de l'assemblée ont été invités à y participer lors de la troisième commission de suivi.
	Accélérer le rythme de désimperméabilisation et de revégétalisation des cours d'écoles et des espaces publics en tirant des leçons des expériences menées.	✓	Plan Écoles Écoles favorable à la santé Projet d'écoles favorables à la santé en cours d'élaboration Appel à Manifestation en cours de la Métropole AMP sur ce sujet

Les tableaux d'avancements présentés dans ce document seront complétés dès le mois de juin 2025 suite à la quatrième commission de suivi ayant lieu le 22 mai 2025, pour permettre un dialogue avec les membres référents avant publication. Retrouvez plus d'informations sur la page Assemblée Citoyenne du Futur du site participons.marseille.fr, la plateforme de participation citoyenne de la Ville de Marseille.

ASSEMBLÉE
CITOYENNE
DU FUTUR



VILLE DE
MARSEILLE